

RAPPORT LOCAL

PAYS DE LA LOIRE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la Fonction publique



Photo de couverture : Château de Saumur

PAYS DE LA LOIRE

- ▶ Le mot du DTH
- ▶ Ça s'est passé en Pays de la Loire
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Annexes

LE MOT DU DTH



Laurent Félix
directeur territorial
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les spécificités de votre région et comment les adressez-vous ?

Le handicap constitue un axe important des politiques déployées en région par de nombreux acteurs ligériens des trois versants de la Fonction publique. La région connaît par ailleurs un contexte de quasi plein emploi avec un taux de chômage au 2e trimestre 2023 à 5,6%, soit le plus bas de France. Ce contexte peut apparaître et s'avérer favorable à l'emploi des personnes en situation de handicap. Cependant, l'ensemble des acteurs régionaux du handicap ont conscience que cela implique de s'attacher collectivement à lever les freins à l'embauche, que ce soit à travers la formation, la montée en compétence, ou en luttant contre les représentations toujours présentes et en favorisant l'intégration puis le maintien dans l'emploi. Cela passe par des collaborations institutionnelles, par exemple au sein d'instances ou dispositifs régionaux mais aussi à travers des actions plus opérationnelles auprès des « acteurs de terrain ».

Quelles attentes avez-vous perçues de la part des employeurs publics cette année ?

Intervenant également pour la région Bretagne, je peux dresser le même constat d'un besoin toujours présent et prégnant de connaissance des différentes aides et dispositifs mais aussi, et peut-être surtout, du rôle des acteurs, partenaires qui peuvent être mobilisés. L'écosystème du handicap est riche, peu lisible parfois pour les agents en charge d'accompagner au sein de leur structure les personnes en situation de handicap. La mission du Handi-Pacte est ainsi tout à fait essentielle et considérée comme telle par les référents handicap notamment. La question de l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques et du collectif de travail a été évoquée par de nombreux employeurs publics. Cette question a pu être abordée en 2023 à travers la présentation notamment du Club House de Nantes. L'étape du Tour de France des Handicaps Invisibles, qui se tiendra en 2024 dans la région, s'attachera également à apporter un éclairage sur ce sujet.

Quels sont les événements et projets qui vous ont le plus marqué dans le cadre de l'action du FIPHFP cette année ?

Cette année le FIPHFP a déployé une série web dans le cadre de la SEEPH avec LADAPT et l'Agefiph, différentes actions Handi-Pacte ont été également initiées selon différents formats sur les différents territoires ainsi qu'une rencontre commune entre le FIPHFP et le Cap emploi du SGCD.

ÇA S'EST PASSÉ DANS EN PAYS DE LA LOIRE

UNE PAUSE RÉSEAU POUR RENDRE SA COMMUNICATION PLUS ACCESSIBLE

Le FIPHFP a proposé, mardi 11 avril 2023, aux employeurs publics des Pays-de-la-Loire une pause réseau pour rendre leur communication et leurs documents plus accessibles.

Cet événement organisé en distanciel a été l'occasion pour la trentaine de participants de rencontrer Laurent Félix, nouveau directeur territorial du handicap du FIPHFP en région Pays de la Loire.

Développer une communication adaptée au plus grand nombre

La communication est omniprésente dans tous les métiers et à tous les postes. Elle peut prendre différentes formes : être orale ou écrite, être imprimée, postée sur internet, envoyée par mail et s'adresser à tout un chacun. Quelles que soient sa finalité et sa forme, pour être dans une logique d'inclusion il convient de se poser la question suivante : « Notre communication est-elle bien comprise et adaptée à tous ? ».

Cette pause réseau a eu comme objectif de faire découvrir les bases de la communication accessible. En effet, s'il n'est pas possible de faire des participants des spécialistes du sujet en moins d'1h, ce temps d'échange a permis aux personnes présentes de repartir avec des outils et connaissances qui vise à pouvoir avancer sur le sujet avec le référent communication de sa structure par exemple ou avec un prestataire.

Ressources et FALC au programme de cette pause réseau

Au travers des discussions, des ressources ont été présentées pour rendre plus inclusifs les supports, mails ou documents partagés :

- ▶ les principes graphiques et les polices d'écriture inclusives,
- ▶ le sous-titrage,
- ▶ l'alternative text,
- ▶ l'utilisation de pictogrammes,
- ▶ la mise à disposition de logiciel de dictée vocale ou à l'inverse de synthèse vocale.

Enfin, les principes du Facile A Lire et à Comprendre (FALC) ont été expliqués avant d'être mis en pratique via un exercice en petit groupe. Les participants devaient ainsi proposer une version FALC de l'attestation de déplacement dérogatoire utilisé lors des confinements de 2020 avant de découvrir la version FALC officielle qui avait été éditée alors.



RENCONTRE AVEC UNE COORDONNATRICE DE LA DÉMARCHE DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le FIPHFP a organisé, lundi 22 mai 2023, une pause réseau dans les Pays de la Loire pour permettre aux 14 participants de rencontrer, sous format distanciel, une coordinatrice de la démarche des apprenants en situation de handicap.

Une démarche pour accueillir les apprenants en situation de handicap

L'enjeu de l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap est crucial. Côté employeurs, lorsqu'un agent est en parcours de formation et notamment en apprentissage, il faut pouvoir assurer le lien avec l'organisme de formation ou le CFA, ou encore adapter le poste de travail pour sécuriser le parcours de la personne.

Pour faciliter les parcours en formation, une démarche ambitieuse a été lancée en Pays de la Loire sous l'impulsion de la Région et de l'Agefiph.

Cette démarche vise à réunir un « réseau d'acteurs souhaitant collaborer pour mieux appréhender les situations individuelles et parvenir à un accueil adapté

de tous les apprenants en situation de handicap dans les centres de formation et dans les structures d'orientation et d'accompagnement des Pays de la Loire. »

Cette démarche se base notamment sur les référents handicap en organisme de formation et CFA, et sur des coordonnateurs départementaux qui assurent la mise en lien entre acteurs et accompagnement les parcours.

Un temps d'échange pour appréhender l'inclusion des apprenants

Lors de cette pause réseau, Estelle Guery, coordinatrice du dispositif en Vendée, est intervenue afin de présenter la démarche et son rôle en lien avec les employeurs publics ainsi que pour échanger et tisser des liens avec les participants. Ce temps a également été l'occasion de discuter des pratiques d'inclusion des apprenants en situation de handicap mises en place par les participants, des éventuelles difficultés rencontrées et solutions apportées.

UNE PAUSE RÉSEAU « RECRUTEMENT ET HANDICAP : DES OPPORTUNITÉS À SAISIR ! »

Vendredi 7 juillet 2023, le FIPHFP a organisé une pause réseau dans les Pays de la Loire consacrée au recrutement des personnes en situation de handicap, afin de sensibiliser les 18 employeurs présents sur les opportunités à saisir.

Mobiliser les recruteurs pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'ouverture à de nouveaux profils devient essentielle pour les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, qui font face à des difficultés croissantes en matière de recrutement. C'est dans ce contexte que se dessine une opportunité de renforcer la mobilisation des recruteurs en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Échanges autour des dispositifs et actions existants

La pause réseau a débuté par un échange enrichissant sur les dispositifs, les acteurs et les leviers existants dans le domaine du handicap et de l'emploi. Des sujets tels que Cap emploi, la période de mise en situation en milieu professionnel, les structures du milieu protégé et le dispositif de l'apprentissage pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été abordés.

Actions concrètes pour mobiliser les équipes de recrutement

Dans un deuxième temps, les participants ont été répartis en petits groupes afin de réfléchir collectivement aux actions à entreprendre en interne pour mobiliser les équipes chargées du recrutement et saisir les opportunités d'agir en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap. Parmi les idées évoquées figuraient le recours aux services de Cap emploi pour la mise en place de périodes de mise en situation en milieu professionnel (1), les possibilités de mettre en place de l'apprentissage, l'utilisation du dispositif Duo Day, l'engagement auprès des chantiers d'insertion, ainsi que la sensibilisation des recruteurs et des managers au handicap. Ces processus et bonnes pratiques ont été identifiés comme étant fondamentaux pour favoriser l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des organisations.



UNE DEMI-JOURNÉE EN PRÉSENTIEL À LA DÉCOUVERTE DES MALADIES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES

Le FIPHFP a organisé, mardi 17 octobre 2023, une demi-journée en présentiel à la Maison départementale de l'autonomie de Laval dans les Pays-de-la-Loire pour permettre à la quinzaine d'employeurs publics de mieux connaître les maladies chroniques évolutives.

Maladies évolutives, de quoi parle-t-on ?

À l'horizon 2025, près d'une personne sur quatre pourrait être atteinte d'une maladie chronique et/ou invalidante. Sclérose en plaques, diabète, asthme, maladies cardiovasculaires... Les exemples sont nombreux ! A ce jour, on estime qu'une personne sur six est concernée.

Cette demi-journée a permis, dans un premier temps, de rappeler ce que sont et ne sont pas les maladies chroniques. Puis, les participants ont pu assister au témoignage d'un agent atteint d'une maladie chronique et de sa référente handicap. Leur histoire a permis de mettre en exergue les bonnes pratiques et postures à adopter pour parvenir avec succès au reclassement d'un agent. Les difficultés rencontrées par l'agent comme par la référente handicap ont également été source d'enseignements.

Des ateliers de mise en situation pour identifier des solutions

L'après-midi s'est poursuivie autour de deux ateliers. Ils ont permis de réfléchir à des cas concrets et de dresser le

panel de solutions possibles pour aménager le quotidien des personnes concernées dans le cadre professionnel. Les idées ont été nombreuses, en particulier concernant les compensations organisationnelles.

Il en ressort qu'il est important de libérer la parole au sein des équipes, afin que chacun puisse s'exprimer et être en mesure de comprendre la situation de la personne concernée. L'équipe peut ainsi prendre en compte les rythmes, aussi variables soient-ils, et les managers regarder sous un angle nouveau les capacités et les compétences des personnes.

Présentation du dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes

Pour finir, Gérard Guingouin, coordinateur du dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes (DAC) est venu présenter ce projet, récemment mis en place en Mayenne et présent dans chaque département. Prévu par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation des systèmes de santé, le DAC permet quel que soit l'âge, la pathologie ou la situation de la personne, d'orienter les professionnels de santé du territoire. Il peut donc constituer un appui pour les employeurs et en particulier les assistantes sociales, qui souhaitent orienter au mieux les agents dans des parcours de soin parfois semés d'embûches.

LE TUTORAT D'ACCOMPAGNEMENT AU HANDICAP AU PROGRAMME DU CLUB DES EMPLOYEURS CONVENTIONNÉS DE BRETAGNE ET DES PAYS DE LA LOIRE

Le Handi-Pacte du FIPHFP en Bretagne et dans les Pays de la Loire a rassemblé une quinzaine d'employeurs publics, vendredi 1er décembre 2023, à l'occasion d'un club des employeurs conventionnés autour de la thématique «Tutorat d'accompagnement au handicap : missions et aides du FIPHFP».

Le tutorat d'accompagnement

Le développement du tutorat d'accompagnement est une pratique qui se répand dans les structures. Il sert à accompagner un agent en situation de handicap à certains moments de son parcours professionnel, il peut permettre entre autres :

- le retour à l'emploi (après un arrêt maladie relativement long par exemple),
- une prise de poste lors d'une reconversion professionnelle...

Ce Club des conventionnés a débuté par la définition du tutorat d'accompagnement. Il s'agit d'une aide temporaire dont le FIPHFP finance les heures passées en interne pour l'accompagnement agent en situation de handicap dans sa prise ou sa reprise de poste en proposant un

accompagnement de proximité. Le dédommagement du temps passé par le tuteur à accompagner l'agent permet de valoriser ce temps et de s'assurer d'une disponibilité réelle du tuteur.

Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique handicap dynamique menée dans le cadre des conventions. Elle fait partie d'un ensemble d'aides que l'on peut cumuler (aide à la formation du tuteur, aide à la sensibilisation des équipes...) qui seront bénéfiques à l'insertion durable des personnes concernées.

Échanges de bonnes pratiques et étude de cas

Ensuite, les conventionnés ont pu découvrir par un jeu de questions / réponses avec Laurent Félix, Directeur Territorial au Handicap en Bretagne et Pays de la Loire, qui peut bénéficier du tutorat et quels en sont les objectifs. Un atelier en sous-groupe leur a permis de faire connaissance et de répondre à une étude de cas pour identifier un tuteur en interne, les modalités de formation, de nomination, et les questions de rémunération. Enfin, chacun est reparti avec les éléments clés, les justificatifs à conserver dans le cadre d'une mise en place d'un tutorat dans le cadre d'un conventionnement.

CHIFFRES CLÉS

Source : Recueil statistique et base DOETH 2023 - Situation au 31/12/2022 (hors employeurs nationaux)
Employeurs assujettis avec ou sans contribution - hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire

6,16 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

3,91 %
dans la fonction publique D'ÉTAT

5,49 %
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

6,91 %
dans la fonction publique TERRITORIALE

9 897
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2023

498
dans la fonction publique D'ÉTAT

3 154
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

6 245
dans la fonction publique TERRITORIALE

1 843
RECRUTEMENTS

368
MAINTIENS

64
dans la fonction publique D'ÉTAT

5
dans la fonction publique D'ÉTAT

589
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

158
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

1 190
dans la fonction publique TERRITORIALE

205
dans la fonction publique TERRITORIALE

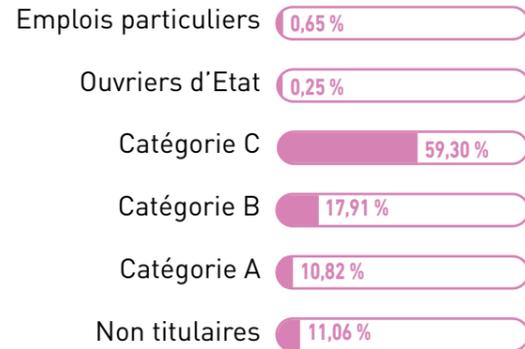
2 227 476 €
D'INTERVENTIONS DIRECTES FINANÇÉES EN 2023

1 145 001 €
financés au travers des conventions employeurs

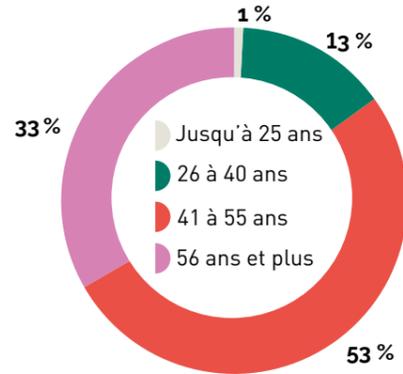
1 082 475 €
financés via la plateforme des aides

LES BOE EN 2023

Statut



Âge



Genre



LES CONTRIBUTIONS ÉMISES EN 2023

4 366 215.62 €

DE CONTRIBUTIONS ÉMISES, DONT :

Déclarations

4 344 075.62 €

1 149 317.22 €
dans la fonction publique D'ÉTAT

2 051 503.46 €
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

1 143 254.94 €
dans la fonction publique TERRITORIALE

Contributions forfaitaires

22 140.00 €

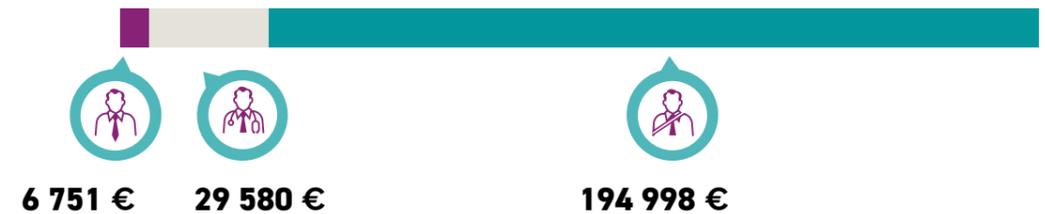
22 140.00 €
dans la fonction publique TERRITORIALE

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
LOIRE-ATLANTIQUE	7 800	19 556	37 387	64 743	333	1 109	2 689	4 131	4,27%	5,67%	7,19%	6,38%
MAINE-ET-LOIRE	3 284	12 679	18 546	34 509	102	628	1 170	1 900	3,11%	4,95%	6,31%	5,51%
MAYENNE	106	6 256	6 228	12 590	6	319	415	740	5,66%	5,10%	6,66%	5,88%
SARTHE	1 354	9 261	11 308	21 923	48	478	839	1 365	3,55%	5,16%	7,42%	6,23%
VENDÉE	184	9 695	16 896	26 775	9	620	1 132	1 761	4,89%	6,40%	6,70%	6,58%
PAYS DE LA LOIRE	12 728	57 447	90 365	160 540	498	3 154	6 245	9 897	3,91%	5,49%	6,91%	6,16%

231 329 €

VERSÉS EN 2023 EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE
DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME



LES CONVENTIONS EN 2023

1
CONVENTION VALIDÉE
EN 2023 PAR LE COMITÉ
LOCAL POUR UN TOTAL
DE
683 393 €

Renouvellement

1
dans la fonction
publique
TERRITORIALE



1
CONVENTION ENGAGÉE
EN 2023 POUR UN
TOTAL DE
907 220 €

Renouvellement

1
dans la fonction
publique
TERRITORIALE



ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le Préfet de région
ou son représentant (Président)

Titulaires

Laurence Artaud-David
Bernadette Blanchard
Séverine Bienassis

Suppléants

Yan Demory
Gianni Gallia
Cathie Fortun

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Roselyne Bienvenu
Eric Hervouet
Ali Rebouh

Suppléants

Claudette Dagun
Denise Renaud

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Christelle Mouras

Suppléants

Laurence Vantrimpont
Stéphanie Gaston

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Claude Guiheneuf
Jean-Samuel Koechlin
Mathias Saliot
Caroline Colineau-Montes
Jean-Claude Domene
En cours de désignation
Muriel Masse
Asma Gara-Feliu
Bernard Hamelin

Suppléants

Magali Gadoud
Anne Barbeau
Laurent Martelière
En cours de désignation
Fabien Chedeville
En cours de désignation
François Roche
Roland Leduc
Magali Moinard

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPEANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Christine Lamberts
Dominique Morin
Margaret Renaudin
Hervé Rihal
Paul Texier

Suppléants

Rémi Turpin
Claire Bourget
Philippe Costeux
Dominique Passedoit
Jean-Pierre Peaud

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Catherine Bouyer

Isabelle Meens

Florence Gendrot

SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

14/12

GLOSSAIRE

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller en mobilité carrière

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNFPT : Centre national de la Fonction publique territoriale

CNSA : Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CPF : Compte personnel de formation

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CRP : Centre de réadaptation professionnelle

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

DGSIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un

employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

OPCO : Opérateur de compétences

PCH : Prestation de compensation du handicap

PEC : Parcours emploi compétences

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la Gestion des ressources humaines

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

PRST : Plan régional de santé au travail

PSOP : Prestation spécifique d'orientation professionnelle

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

